



## Compte rendu de séance du CONSEIL MUNICIPAL

---

République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

### **Réunion du Conseil Municipal d'Allons du 21 février 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt et un février deux mille quinze à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Serge GUICHARD ; Marilynne MEILLEURAT ; Patrick MAURIN ; Régis GALFARD ; Fabien LORENZI ;

Excusé ; Marilynne MEILLEURAT pouvoir donner à Josiane GRIMAUD

Jean-Marie PAUTRAT pouvoir donner à Patrick MAURIN ; Bernard AUDIER pouvoir donner à Elie GALFARD

Secrétaire de séance : Régis GALFARD

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

#### **- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (30 janvier 2015).**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

#### **- Information au Conseil Municipal sur le PLUi**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que selon les dispositions de la loi ALUR, le Plan d'occupation des Sols (POS) sera caduque au 31 décembre 2015. Plusieurs possibilités s'offre à la commune :

Soit passer sur le régime de RNU (règlement National d'Urbanisme)

Soit passer sur le régime d'un PLU (plan local d'Urbanisme) communal

Soit passer sur le régime d'PLUi (plan local d'Urbanisme) intercommunal

Afin de permettre à chaque Conseiller Municipal de se positionner, les Services de la communauté de Commune organise des réunion de secteur ou peuvent se déplacer lors de Conseils Municipaux.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire remercie Mr Bernard MOLLING – Directeur de la Communauté de Commune et Mme Claudine TONINI – technicienne d'être présent.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MOLLING

M. MOLLING expose à l'assemblée que le PLUi doit être un document issu de la réflexion de l'ensemble des communes pour un projet commun de territoire. Il est un document de la gestion de l'urbanisme.

Il rappelle que la loi transfère automatiquement la compétence à la communauté de commune début juillet à moins qu'une minorité de blocage s'y oppose.

Il rappelle également les règles de constructibilité entre un RNU et un PLUi.

Mme TONINI développe pour sa part les règles issues du PLUi

Un tour de table est organisé où chacun a pu poser ses questions.

Monsieur le Maire indique que pour ce qui le concerne il penche plutôt vers un PLUi car il lui semble qu'il n'y a que peu d'enjeux sur le territoire de la communauté de commune et qu'un PLU communal d'un montant estimatif de 50 000€ subventionné à 40 ou 45% lui semble injustifié au regard du coût d'un PLUi ( 17 000 € environ / commune )

Monsieur le Maire propose que chaque Conseiller réfléchisse et propose de délibérer le 21 Mars lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement M. MOLLING et Mme TONINI de leur intervention.

### **- Projet de délibération n°2015-11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE**

Monsieur Serge GUICHARD, adjoint au Maire, présente le compte Administratif du budget de la Commune.

**Sur proposition de Monsieur Serge GUICHARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité**, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr IACOBBI Christophe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Résultat reporté</b>	23967,45	0	0	41121,1
<b>Opération exercice</b>	56345,03	57530,71	135024,38	175192,37
<b>Totaux</b>	80312,48	57530,71	135024,38	216313,47
<b>Résultat cloture</b>	22781,77	0	0	81289,09
<b>Reste à réaliser</b>	12540	20484	0	0
<b>Totaux cumulés</b>	92852,48	78014,71	135024,38	216313,47

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**- Projet de délibération n°2015-09: *COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE***

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les comptes de Gestion du Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatifs qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

***Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette délibération***

**- Projet de délibération n°2015-13 AFFECTATION COMMUNALE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une délibération à prendre sur l'affectation des résultats il constate :

Que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de **81 289,09 €**
- Un déficit d'investissement de **22 781,77 €**
- 

Il propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 : **66 451,32 €**
- Affectation complémentaire en réserves compte 1068 : **14 837,77 €**
- Affectation ligne 001 dépense : **22 781,77 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de **81 289,09 €**
- Un déficit d'investissement de **22 781,77 €**

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 : **66 451,32 €**
- Affectation complémentaire en réserves compte 1068 : **14 837,77 €**
- Affectation ligne 001 dépense : **22 781,77 €**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de **14 507,52 €**
- Un déficit d'investissement de **38 428,69 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 : **0,00 €**
- Affectation complémentaire en réserves compte 1068 : **14 507,52 €**
- Affectation ligne 001 dépense : **37 424,69 €**

**- Projet de délibération n°2015-12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – Budget annexe Eau/assainissement**

Monsieur Serge GUICHARD, adjoint au Maire, présente le compte Administratif du budget annexe de l'eau et de l'Assainissement.

*Sur proposition de Monsieur Serge GUICHARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité*, le Conseil Municipal sous la présidence de Serge GUICHARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr IACOBBI Christophe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Résultat reporté</b>	17577,08	0	0	0
<b>Opération exercice</b>	71314,83	51467,22	37815,33	52322,85
<b>Totaux</b>	88891,91	51467,22	37815,33	52322,85
<b>Résultat cloture</b>	37424,69	0	0	14507,52
<b>Reste à réaliser</b>	2703	1699	0	0
<b>Totaux cumulés</b>	91594,91	53166,22	37815,33	52322,85

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**- Projet de délibération n°2015-10: COMPTE DE GESTION 2014– Budget annexe Eau/assainissement**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les comptes de Gestion du Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatifs qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 
- **Le Conseil Municipal Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**- Projet de délibération n°2015-13 AFFECTATION EAU ASSAINISSEMENT DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une délibération à prendre sur l'affectation des résultats il constate :

Que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de **14 507,52 €**
- Un déficit d'investissement de **38 428,69 €**

Il propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 : **0,00 €**
- Affectation complémentaire en réserves compte 1068 : **14 507,52 €**
- Affectation ligne 001 dépense : **37 424,69 €**

**Le Conseil Municipal, constatant** Que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de **14 507,52 €**
- Un déficit d'investissement de **38 428,69 €**

**Décide, à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté ligne 002 : **0,00 €**
- Affectation complémentaire en réserves compte 1068 : **14 507,52 €**
- Affectation ligne 001 dépense : **37 424,69 €**

**- Projet de délibération n°2015-07 – VOTE DES TAUX 2015**

Monsieur le Maire rappelle que l'équilibre du budget 2015 est lié à un produit fiscal attendu que sont les taxes d'habitation, taxes foncières, cotisations foncières des entreprises

Pour en assurer la recette, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité directe.

Il propose de maintenir comme en 2013 les taux suivants soit :

- Taxe d'habitation 16.80%
- Foncier bâti 20.00%
- Foncier non bâti 46.08%
- Cotisations foncières des entreprises 25.71%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**ADOPTE** la proposition de Mr le Maire à l'unanimité fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation 16.80%
- Foncier bâti 20.00%
- Foncier non bâti 46.08%
- Cotisations foncières des entreprises 25.71%

**- Projet de délibération n°2015-08 *Fond de solidarité locale (FSL) Aménagement de la place du cercle.***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement de la place du cercle et demande de bien vouloir lui permettre de solliciter une aide au titre du FSL du Conseil Régional pour un montant de 15000€, afin de participer au financement de l'opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**SOLLICITE** les subventions les plus élevées de la REGION au titre du FSL.

**AUTORISE** Monsieur à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

## **- Projet de délibération n°2015-06 - Durée des amortissements – M14**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer la durée des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes et propose :

IMMOBILISATIONS	Durée d'amortissement
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Equipement de garages et ateliers	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments	30 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, Installations électriques et téléphoniques	15 ans

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

### **Questions diverses**

#### **Aménagement Urbains :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement de la place du cercle et de la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR. Il indique que les services de la préfecture ont accusé réception de la demande mais limite l'enveloppe à 18 000€ au lieu des 30 000€ escomptés.

Monsieur le Maire informe qu'il a immédiatement fait part de cette information à Monsieur Gilbert SAUVAN, président de Conseil Général et Député des Alpes de Haute Provence et que celui-ci a immédiatement mis à la disposition de l'opération 20 000€ au titre de son enveloppe parlementaire.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Monsieur le Député Gilbert SAUVAN qui est une nouvelle fois venu en aide à un projet communal.

#### **Divagation des Chats :**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de plainte sur la divagation des chats dans le haut du village et de la nuisance olfactive que cela provoque.

Après débat le conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de recevoir les personnes mises en avant dans le courrier et procédera à la stérilisation d'un nombre de chats.

#### **Employé Communal :**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a été convié à un entretien d'évaluation de M GONZALES par un agent de la Mission locale pour l'emploi.

Monsieur le Maire exprime à nouveau son contentement quant à la manière de servir de M.GANZALES.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15 heures.